

## Juriste dans le milieu associatif

Par **Miyuki**, le **22/09/2009** à **16:35**

Coucou ))) Image not found or type unknown

Je n'ai pas trouvé sur le forum (peut être que j'ai mal cherché) un sujet relatif à la fonction de juriste dans le milieu associatif (comme l'association d'aide aux victimes) J'ai dû mal à trouver des informations dessus alors je me tourne vers les membres de juristudiant : Quel formation est nécessaire ? Vers quel master se tourner ? En quoi consiste réellement ce travail ? Seulement une fonction de conseiller ? Trouve-t-on facilement un poste ?

Merci d'avance

Par **Yann**, le **22/09/2009** à **17:10**

J'ai travaillé un an comme juriste pour l'association des maires de Meurthe-et-Moselle et j'ai fait mon stage de master deux pour l'association des maires des Vosges. Donc mon avis ne va concerner que ces deux structures ou des structures similaires.

[quote="Miyuki":7dyy00if] Quel formation est nécessaire ? Vers quel master se tourner ?[/quote:7dyy00if]

J'ai un M2 de droit des contrats publics. Mais tout dépend de l'association que tu vises. Si c'est de l'aide au victimes, le droit pénal ou le droit civil seront plus utiles que du droit public. J'ai une copine qui bosse aujourd'hui pour "UFC que choisir?" et qui a une formation en droit pénal (je ne sais plus exactement l'intitulé de son M2). D'une manière générale un master en contentieux est pratique et "passe partout".

[quote:7dyy00if]En quoi consiste réellement ce travail ? Seulement une fonction de conseiller ?[/quote:7dyy00if]

Non. La fonction de conseil est importante bien entendu, mais ce n'est pas la seule chose que l'on fait. J'ai notamment eu beaucoup de veille juridique à faire et des fiches techniques à rédiger. A côté de ça on fait des livrets regroupant toutes les informations sur un thème donné. Il y a également un aspect formation qui est important et qui est plus intéressant que le conseil (mais là ce n'est que mon opinion).

[quote:7dyy00if]Trouve-t-on facilement un poste ?[/quote:7dyy00if]

Bof. Pas simple dans la conjoncture actuelle, mais ce n'est pas propre à ce secteur d'activité. En revanche, je sais que plusieurs personnes de ma connaissance ont bossé pendant leurs études pour des associations de défense des consommateurs. Elles n'avaient pas de

compétence particulières et étaient en L3, donc ça me laisse penser qu'ils recrutent sans trop chercher s'ils ont des besoins (après quelles étaient les conditions????). Si tu demandes directement aux associations qui t'intéressent elles devraient pouvoir te renseigner.

Voilà, j'espère t'avoir un peu éclairé.